CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 avril 2021, s'est réuni le mercredi 5 mai 2020 à 19 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

21-050 Révision du PLU / Rapport de présentation – Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 votes contre de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

21-051 Révision du PLU / Droit de préemption urbain – Redéfinition du champ d'application à la suite de l'approbation du PLU

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme approuvé.
- **CONFIRME** la délégation du Droit de Préemption Urbain à Monsieur Le Maire dans les secteurs U et AU.
- **CONFIRME** la délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Établissement Public Foncier de la Vendée sur les secteurs de la Zac du Plessis, rue Nationale et rue du Stade.
- **APPROUVE** la carte identifiant les zones U et AU du PLU sur lesquelles le Droit de Préemption Urbain est instauré.
- **PRESCRIT** de procéder aux formalités de publicité de la présente délibération conformément aux dispositions des articles R.211-2 à R.211-4 du Code de l'Urbanisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

21-052 Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à la majorité (6 votes contre de MOREAU Marie-Claude, TANGUY Marie-Hélène, CHARRON Christian, RAMBAUD Franck, BUGEL Dominique, POIRAUD Nadège) :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil Municipal de La FERRIERE.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la composition suivante des commissions municipales :

- **Administration Générale**
  - AMBIEHL Gaëlle
  - CHARRON Christian
  - DELONCA Virginie
  - GOGEON Caroline
  - LE ROUX Anne
  - MALLARD Michel
  - PINEAU Anthony
  - POIRAUD Nadège
  - RIVOAL Eric
  - TANGUY Marie-Hélène
  - TURPAUD Odile

- **Affaires sociales et Solidarités**
  - CHARRON Christian
  - GOGEON Caroline
  - GUIBERT Réjane
  - GUIMBRETIERE Daniel
  - HERMOUET Sonia
  - JOYAU Emmanuel
  - MALLARD Michel
  - MOREAU Marie-Claude
  - OGER Alain
  - POIRAUD Nadège
  - RAMPILLON Christine

- **Cadre de vie**
  - AUBINEAU Bernard
  - BUGEL Dominique
  - EVEILLE Martial
  - GANDRILLON Martial
  - GUIMBRETIERE Daniel
  - LE ROUX Anne
  - MOREAU Marie-Claude
  - PAILLAT Thomas
  - RIVOAL Eric
  - TANGUY Marie-Hélène
  - TEXIER Laurent
  - TURPAUD Odile

- **Écoles / Enfance-Jeunesse**
  - AMBIEHL Gaëlle
  - BOLMIER Isabelle
  - BUGEL Dominique
  - HERMOUET Sonia
  - JOYAU Emmanuel
  - MOREAU Marie-Claude
  - OGER Alain
  - PINEAU Anthony
  - PIVETEAU Delphine
  - RAMBAUD Franck

- **Vie associative**
  - BOLMIER Isabelle
  - EVEILLE Martial
  - GIRARD Marianne
  - GUIBERT Réjane
  - PAILLAT Thomas
  - PIVETEAU Delphine
  - RAMBAUD Franck
  - TANGUY Marie-Hélène
  - TEXIER Laurent

21-054 Demande de subvention DETR pour le projet : « Réhabilitation de la mairie à la suite de l'incendie »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les nouvelles modalités de financement.
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment la demande de subvention.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

21-055 Demande de subvention au titre des fonds régionaux FRDC (Fond Régional de Développement des Communes) et PDLRIC (Pays de la Loire Relance Investissement Communal) pour le projet de « Développement de l'attractivité du centre bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et l'accessibilité »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tous les fonds et les financeurs énoncés ci-dessus, mais également les autres financeurs et autres fonds qui pourraient se révéler utiles à l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment la demande de subvention.
- **INDIQUE** que le plan de financement est indicatif et susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du dossier, tant en dépenses qu'en recettes

21-056 Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

21-057 Rythmes scolaires / Dérogation à la semaine de 4 jours ½

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour une organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) une dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours.

21-058 Cession d'une portion du Chemin communal rue de la Croix Rouge à Monsieur SAMIN Michel

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur SAMIN Michel une partie du chemin communal derrière sa propriété 10 rue de la Croix Rouge d'une superficie d'environ 32m² au prix de 10.00€ le m² soit 320,00€. Le prix final, sera déterminé en appliquant à la surface effectivement constatée lors de l'établissement du document d'arpentage.
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge Monsieur SAMIN Michel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de la SCP MERCIER-de CASTELLAN, notaires aux Essarts en Bocage.

21-059 Vente d'un terrain rue de la Chênaie à Monsieur et Madame ROUSSEAU Vincent et Elodie

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur et Madame ROUSSEAU Vincent et Elodie une parcelle de terrain derrière leur propriété 23 rue de la Chênaie d'une superficie d'environ 300 m² au prix de 20,00 € le m². Le prix final, sera déterminé en appliquant à la surface effectivement constatée lors de l'établissement du document d'arpentage.
- **PRECISE** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de Monsieur et Madame ROUSSEAU Vincent et Elodie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de la SCP MERCIER-de CASTELLAN, notaires aux Essarts en Bocage.

21-060 Lotissement « Le Caillou Blanc 5 » / Modification du cahier des charges

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le cahier des charges présenté pour le lotissement « le Caillou Blanc 5 ».

21-061 Lotissement « Le Caillou Blanc 5 » / Dénomination de la voie du lotissement

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la dénomination de la voie du lotissement « Le Caillou Blanc 5 » comme suit :
  - Rue de l'Ambre.

21-062 ZAC du Plessis / Avenant n°1 au contrat d'assistant à maitrise d'ouvrage

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'agence de service aux collectivités locales concernant :
  - Revalorisation du forfait définitif de rémunération : 27 578,16 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte le montant total du marché à la somme de 27 578,16 € HT soit 33 093,80 € TTC, soit une augmentation de 19,38 % par rapport au marché initial.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

21-063 ZAC du Plessis / Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'Avant-Projet présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux : 341 126,25 € HT de travaux réalisés sous maitrise d'ouvrage communale.
- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec le groupement INFRASERVICE concernant :
  - missions de maîtrise d'œuvre Tranche Ferme : 27 500,00 € HT (taux de 10,56 %, travaux estimés à 260 500,00 € HT) passe à 35 949,01 € HT ;
  - missions complémentaires Tranche Ferme : 17 500,00 € HT passe à 15 000,00 € HT (nombre de lots moins importants) ;
  - missions complémentaires Tranche Optionnelle : 3 550,00 € HT passe à 2 900,00 € HT (nombre de lots moins importants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui porte le montant total du marché à la somme de 53 849,01 € HT soit 64 618,92 € TTC, soit une augmentation de 11,1% par rapport au marché initial.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

21-064 Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Argent de poche ».
- **FIXE** la rémunération à 15 € par mission (d'où l'exonération de sécurité sociale et de CSG).
- **PRECISE** que le versement de la rémunération se fera par virement bancaire sur le compte du jeune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au fonctionnement de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

21-065 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes suivants :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 18h/semaine au service scolaire
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 18h/semaine au service scolaire,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au service administratif.

21-066 Personnel / Convention financière de reprise d'un compte épargne temps dans le cadre d'une mutation

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant proposé pour la prise en charge financière du CET de l'agent concerné pour un montant de 75,00 € / jour soit un total de 600,00 € pour 8 jours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention.

21-067 Personnel / Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
- **PRECISE** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.